Projet géothermie profonde - Projet Privé Géopulse

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 février à 19h pour débattre de l'ensemble des questions du Collectif Projet Centrale de Géothermie Profonde à Saint-Pierre-Roche. Après étude du document, il s'avère que seul le porteur de projet privé Géopulse (TLS Géothermics et Storengy) soit à même de répondre aux questions. La Municipalité, n'étant pas porteuse du projet, n'a pas les compétences pour répondre à ces questions techniques et a décidé de transmettre le questionnaire du Collectif à Geopulse afin d'avoir des réponses et ainsi pouvoir les retransmettre au Collectif.

Informations sur les démarches administratives de certains projets :

Projet Communal nécessitant une Enquête d'Utilité Publique

- I Porteur du projet : la Commune ou autre Collectivité
- 2 Information auprès du public : la Commune ou autre Collectivité
- 3 Avis favorable ou défavorable donné par : Etat (Préfet)

Projet Privé nécessitant une Enquête d'Utilité Publique - C'est le cas pour ce projet

- I Porteur du projet : privé (entreprise ou autre identité)
- 2 Information auprès du public : le privé (entreprise ou autre identité)
- 3 Avis favorable ou défavorable : Etat (Préfet)

Informations complémentaires :

- Lien vers la page de la préfecture où sont consultables les documents officiels concernant la demande de permis d'exploration : http://www.puy-de-dome.gouv.fr/geothermie-permis-a5269.html
- ➤ Lien vers le site du porteur de projet GEOPULSE : https://www.geopulse.fr/faq → projet en ligne détaillé

Une enquête publique, qui a lieu à la salle de réunion de la mairie de Saint-Pierre-Roche, est ouverte du 22/02/2021 au 26/03/2021. Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier du projet et un registre sont à disposition du public.

Les sociétés TLS Geothermics et Storengy souhaitent réaliser des forages sur le terrain privé d'un particulier dans le but de vendre à terme de l'électricité à une entreprise privée.

- ~ La Municipalité de Saint-Pierre-Roche a été officiellement sollicitée, pour la première fois, par la Préfecture du Puy de Dôme et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes), pour un avis uniquement consultatif le 07/01/2021.
- ~ Cet avis consultatif demandé à la Municipalité concerne une demande d'exploration. Si TLS trouve de l'eau chaude, il y aura une nouvelle demande de permis auprès de l'Etat pour exploitation de celle-ci.
- ~ La l'ère maison de Prades est située à 480m du projet.
- ~ Le projet, prévu derrière une butte, n'est pas visible du village de Prades et n'est pas situé entre le village et le panorama de la Chaîne des Puys.
- Si le projet ne se fait pas à Prades, il se fera sur une autre commune, c'est un projet d'avenir pour remplacer les centrales nucléaires vieillissantes.
- ~ M. le Maire a pris contact avec le Maire de Soultz-sous-Forêts (Bas Rhin) où un projet similaire existe depuis 2016 et ne génère pas de nuisance à la population.
- ~ La technique employée par TLS et Storengy est complètement différente de celle utilisée par le Groupe Fonroche qui est suspectée d'avoir provoqué des séismes près de Strasbourg à Vendenheim (Bas Rhin).
- ~ La moyenne annuelle par jour des véhicules utilisant la RD986 à Prades est de 1700 véhicules dont 204 camions, chiffres de la DDT (Direction Départementale des Territoires) ; pendant les 4 mois de forage d'exploration TLS prévoit 4 camions par jour pour l'évacuation des gravats.
- ~ Les diamètres de forage sont d'environ 20 cm à la profondeur maxi de 3,6 km.

Il n'y aura aucune exploitation de lithium à Prades (information de Storengy, filiale d'Engie groupe industriel Français et 3^{ème} groupe mondial d'énergies).

Si les travaux sont actés par le Préfet :

- La Municipalité a prévu de demander à TLS Geothermics et Storengy qu'un huissier (choisi par la Municipalité) soit mandaté gratuitement pour expertiser les habitations des concitoyens qui le souhaitent avant le début des travaux.
- Des capteurs sonores et de vibrations seront disposés par TLS pour enregistrer les nuisances éventuelles pendant les 4 mois de forage d'exploration.
 - *** Document d'informations validé par l'ensemble du Conseil Municipal de Saint-Pierre-Roche ***